



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 01 MARS 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ, Président, Didier GUEVEL, Vice-Président, Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente, Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Sans objet

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Célia DUBERTRAND, Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe Responsable des projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Plan de sensibilisation des Élus

Les Élus visionnent le MOOC « Ruissellement et coulées de boues, qui fait quoi ? »

Lien de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=1Vr2eA-ftAQ&feature=youtu.be>

Éric CHANAL considère que ce MOOC traduit bien la complexité du sujet, puisque ces coulées de boues peuvent relever de la GÉMAPI mais peuvent également provenir de ruissellement urbain. Ces phénomènes doivent être intégrés dans la lutte contre les inondations, avec l'ensemble des acteurs concernés.

Jean-Charles BOCQUET estime qu'il est difficile d'organiser des réunions d'échanges avec les agriculteurs. Par ailleurs, Jean-Charles BOCQUET précise avoir rencontré Monsieur FARGEOT, Président de l'union des Maires du VAL D'OISE, afin de mutualiser les démarches auprès des agriculteurs.

Éric CHANAL confirme la complexité et le caractère sensible de ce sujet, qu'il a pu constater dans le cadre de l'élaboration de la charte du Grand ROISSY.

2) **Bureaux syndicaux :**

Validation du compte-rendu de la réunion de Bureau du lundi 15 février 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

3) **Comité Syndical**

Ordre du jour de la réunion du Comité Syndical du 22 mars 2021 (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points de l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs au comité du 22 mars 2021.

Concernant le point dédié à la signature de la convention relative à la mise à disposition du domaine public pour le droit de chasse sur le site du bassin de retenue des Bourguignons et sur la digue dite du « Blois bleu » avec l'Association de chasse d'ÉZANVILLE, Jean-Pierre LECHAPTOIS rappelle la demande formulée auprès du SIAH quant à l'interdiction de la chasse sur MOISSELLES compte tenu de sa dangerosité face au nombre de promeneurs à proximité du bassin des Bourguignons.

Éric CHANAL précise que la convention est identique à la précédente, et reconduit les mêmes interdictions.

Jean-Robert POLLET ajoute que certains habitants d'ÉZANVILLE se plaignent de la présence des chasseurs. Des plombs sont retrouvés régulièrement dans le cimetière.

Éric CHANAL répond que ce point a déjà été souligné en Bureau.

Benoit JIMENEZ propose l'envoi d'un courrier au maire d'ÉZANVILLE afin de recueillir son avis pour ce droit de chasse sur sa commune.

4) **Procédures juridiques**

Attribution de marchés publics :

Marché public de prestation de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement hydroécologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à EGIS EAU/URBAN WATER pour un montant de 96 765 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Définition de critères de marchés publics :

Marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'aménagement hydroécologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune de MOISSELLES (Opération n° MOIS509)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que cette étude, qui devait préalablement être réalisée par le SIAH, doit être externalisée suite au départ, début 2020, de l'hydro-morphologue qui avait été recrutée par le SIAH, et compte tenu des difficultés rencontrées dans le cadre du recrutement sur ce poste. En effet, les candidats sont essentiellement des juniors, or le SIAH ne dispose pas actuellement de compétence nécessaire à l'encadrement de ce type de profils. La problématique est la même par rapport à l'accueil de stagiaires.

Suite à une interrogation de Jean-Charles BOCQUET, Éric CHANAL répond que le profil recherché est consultable sur le site du SIAH, dans le cas contraire Éric CHANAL s'engage à le transmettre aux membres du Bureau.

Jean-Pierre LECHAPTOIS rappelle que le propriétaire de la parcelle avait pour projet l'implantation d'une soixantaine de pavillons en zone naturelle, et a donc attaqué le PLU. Le site a par ailleurs été classé en trame verte et bleue par la Préfecture.

Marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'aménagement hydroécologique du Croult sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (Opération n° ARN489D)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

Marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'aménagement hydroécologique du Petit Rosne à l'aval de la commune de SARCELLES (Opération n° SARC 504)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

Marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'aménagement hydroécologique des bassins du Bois d'Orville sur le territoire de la commune de LOUVRES (Opération n° LOUV510)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

Marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Claude Bigel sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (Opération n° ARN159)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Demandes de subvention :

Demande de subvention pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées intercommunaux Rue du Lavoir Philibert, Allée du Chemin Vert et Rue de l'Ouest sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM506)

Demande de subvention pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement hydroécologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° EZAN513)

Demande de subvention pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement hydroécologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune de MOISSELLES (Opération n° MOIS509)

Demande de subvention pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement hydroécologique du Croutl sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (Opération n° ARN489D)

Demande de subvention pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement hydroécologique du Petit Rosne à l'aval de la commune de SARCELLES (Opération n° SARC 504)

Demande de subvention pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement hydroécologique des bassins du Bois d'Orville sur le territoire de la commune de LOUVRES (Opération n° LOUV510)

Suite à l'exposé de Déborah TANGUY, le Bureau valide les demandes de subventions.

ASSAINISSEMENT

Retour sur la réunion du 26 février 2021 avec les agriculteurs concernant les dépôts de déchets sauvages au droit du bassin Val Le Roy sur le territoire de la commune de BOUQUEVAL

Éric CHANAL indique que cette rencontre a réuni une douzaine de participants, dont des agriculteurs et des représentants des trois communes. Maurice MAQUIN était également présent.

Monsieur MALLARD, Maire de la commune de BOUQUEVAL, a présenté l'ensemble de la démarche aux participants et a rappelé que la problématique est très large puisque, au-delà des agriculteurs, elle concerne également la SNCF et ADP.

La démarche retenue par l'ensemble des participants est l'identification des chemins à bloquer, à partir de l'analyse des plans, dans l'objectif de réduire les accès à ces sites à un nombre limité à 3 ou 4, tout en tenant compte de la problématique de la circulation routière.

Éric CHANAL a proposé à Madame FONTAINE, élue de la commune de GOUSSAINVILLE à la propreté et à l'environnement, de rencontrer les deux agents de la brigade verte de la commune afin de les sensibiliser aux enjeux de l'eau.

Éric CHANAL précise par ailleurs que la SNCF est prête à financer la mise en place d'un portail lourd sur GONESSE, et insiste sur une nécessaire homogénéisation des différentes serrures et des clés des dispositifs de sécurisation.

Éric CHANAL s'interroge sur la pertinence du portage de ce sujet par le SIAH et ajoute que la réunion décisionnelle quant au choix des accès doit intervenir rapidement, les déchets s'accumulant.

Éric CHANAL rappelle également que le SIAH est prêt pour le lancement du marché d'enlèvement des déchets, qui devra intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter une augmentation du reste à charge pour le SIAH et les communes, conséquence d'une sous-estimation des besoins transmis aux financeurs, dans le cas d'un accroissement du volume des déchets.

Maurice MAQUIN expose les deux niveaux de la problématique, à savoir d'une part, la gestion de l'enlèvement des déchets sur le bassin, portée par le SIAH, et d'autre part le traitement des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire. Il est nécessaire de traiter rapidement le dépôt des déchets sur le bassin. Maurice MAQUIN partage par ailleurs les interrogations d'Éric CHANAL quant à la pertinence d'un portage de la gestion des clés des dispositifs anti-intrusion par le SIAH, et souligne la nécessité de la prise en compte de la cohérence entre les différents dispositifs mis en place par les acteurs concernés.

Benoit JIMENEZ loue la réactivité du SIAH sur la problématique du traitement des dépôts sauvages de déchets. Il estime que la problématique est nationale, et il informe les membres du Bureau qu'il va prendre l'attache du Vice-Président de la communauté d'agglomération en charge du dossier afin de s'assurer de la prise en compte de la cohérence des dispositifs anti-intrusion.

Didier GUEVEL fait part de son expérience en évoquant l'installation de barrières anti-intrusion alimentées par l'énergie solaire sur le territoire de sa commune, avec la mise à disposition d'un bip d'accès pour les agriculteurs.

Éric CHANAL considère que la parcelle du SIAH peut être protégée efficacement et à moindre coût, mais il est nécessaire de s'assurer que les chemins vont être clôturés, préalablement au lancement de l'opération.

Suite à une remarque de Maurice MAQUIN, Éric CHANAL précise que les demandes de subventions auprès des différents financeurs sont portées par le SIAH.

STATION DE DÉPOLLUTION

Points sur les travaux d'extension de la station d'épuration (coûts COVID, faiblesse structurelle des bassins biologiques, retour sur la réunion HOE du bâtiment 900)

Déborah TANGUY annonce que le groupement a présenté au SIAH des coûts supplémentaires liés à la COVID19 évalués à 907 K€ au titre notamment de la mise à l'arrêt du chantier de mars à mai 2020, de sa sécurisation et de son gardiennage, de la mise à jour du plan général d'installation dont la base de vie. Le SIAH a demandé au groupement de présenter tous les justificatifs de ces coûts supplémentaires.

Le groupement présentera dans un second temps les surcoûts, estimés à 1,7 M€ pour les dépenses spécifiques de lutte contre la propagation de l'épidémie (achat de masques, de gel hydroalcoolique...).

Éric CHANAL ajoute que toutes les dépenses liées à l'arrêt du chantier doivent être prises en charge par le maître d'ouvrage. En ce qui concerne les dépenses relatives à la lutte contre la COVID19, il n'existe pas de précédent juridique. Ce dernier sujet nécessitera des discussions avec le groupement et des choix devront être validés.

Christiane AKNOUCHE fait part de son expérience au sein de l'intercommunalité en rappelant que les négociations avec les entreprises se sont conclues par une prise en charge de 50% des frais liés à la crise sanitaire.

Suite à une question de Benoit JIMENEZ, Déborah TANGUY précise que le groupement avait pris du retard dans l'avancement des travaux, préalablement à la survenue de la COVID 19.

Ce retard est maintenant estimé de 4 à 5 mois.

Éric CHANAL ajoute que les retards pris sur la construction du bâtiment administratif s'élèvent à 9 mois. Il annonce par ailleurs que les retards ne sont pas tous imputables à la crise sanitaire mais sont également la conséquence d'insuffisances de la part du groupement.

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que le groupement a mis en exergue la fragilité des bassins biologiques, suite à des défauts structurels majeurs sur le ferrailage du béton. Le SIAH avait déjà été confronté à cette problématique en 2004 sur les digesteurs, et avait fait jouer la garantie décennale, ce qui n'est plus possible aujourd'hui.

Le premier bassin a été recouvert d'une couche de résine, ce qui a permis de le préserver, ce qui n'est pas le cas pour le deuxième bassin. Quant au troisième bassin, des incertitudes existent quant à son état puisqu'il est actuellement en eau.

En réponse à une interrogation de Christiane AKNOUCHE, Éric CHANAL précise que l'offre italienne était supérieure de 100 M€ à celle du groupement.

Déborah TANGUY annonce qu'une réunion ayant pour objet le bâtiment 900 (futur siège su SIAH) a eu lieu en fin de semaine dernière. Le groupement a annoncé un surcoût de 400 K€ du marché de conception-réalisation. Ces surcoûts liés à des dérogations aux cahiers des charges devraient être mieux gérés en étant soumis préalablement à l'approbation du SIAH. Le Bureau valide le principe qu'une réclamation financière ne peut être acceptée si elle n'a pas été présentée préalablement au maître d'ouvrage ou a minima à son assistant à maîtrise d'ouvrage.

Méthanation Bonneuil - Calage de la capacité de la méthanation

Éric CHANAL informe les membres du Bureau de la tenue d'une réunion sur le lancement de la méthanation le 5 février dernier. Dans ce cadre, le cabinet Merlin a présenté sa méthodologie et a fait part des difficultés rencontrées concernant la capacité nécessaire pour la réutilisation totale du CO₂, un objectif d'un tiers du CO₂ pourrait être un objectif raisonnable. Le cabinet Merlin a produit une note de cadrage afin de permettre une prise de décision en termes de calibrage des futurs équipements, au-delà de la technologie à adopter.

Une visioconférence est programmée ce jeudi à 15h30 avec le cabinet Merlin, la Région et GRDF. Éric CHANAL précise qu'il assistera à cette réunion ainsi que Roland PY.

Éric CHANAL propose par ailleurs de transmettre le lien de connexion à la réunion à l'ensemble des membres du Bureau afin de leur permettre d'y assister.

FINANCES

Copie du courrier adressé à SFDE relatif à la consommation d'eau potable sur l'année 2019

Célia DUBERTRAND indique que les communes de BAILLET-EN-FRANCE, GONESSE, LOUVRES et MONSOULT présentent un volume anormalement élevé de consommation d'eau potable en 2019, par rapport aux années précédentes.

Christiane AKNOUCHE informe le Bureau de l'existence d'une fuite d'eau dans une allée privée sur la commune de BAILLET-EN-FRANCE, intervenue il y a deux ans, qui a fait l'objet d'un retard de facturation. Il est également à noter une augmentation de la sectorisation.

Christiane AKNOUCHE annonce par ailleurs que la commune de MONTSOULT a rencontré un problème avec sa maison intergénérationnelle.

COMMUNICATION

Information concernant le feu de broussailles aux abords de la station de dépollution en date du 24 février 2021

Éric CHANAL informe les membres du Bureau de la survenue d'un feu de broussailles sur une parcelle du SIAH dans la zone humide, aux abords du chantier de la station. Les pompiers de Garges et les pompiers de Paris sont intervenus et ont maîtrisé l'incendie très rapidement. Cet incident met en exergue le problème de l'occupation de ces terrains, qui ont vocation à accueillir le décalage de la Morée et qui nécessitent une vigilance particulière car ils sont situés à proximité du chantier.

Fin de la réunion de Bureau à 11h20

Prochaine réunion de Bureau lundi 15 mars 2021 à 9h00